

VIOLATION DE NEUTRALITÉ?

POUR DISCULPER LE CONSUL BOPP, ON ACCUSE LA BETHLEHEM STEEL D'AVOIR VIOLÉ LA NEUTRALITÉ DES ÉTATS-UNIS. — LE CANADA MIS EN CAUSE.

San Francisco, 27 — On compte que des contre-accusations touchant la violation de la neutralité américaine vont se continuer aujourd'hui au procès de Franz Bopp, consul général allemand, qui, avec six autres personnes, répond à l'accusation d'avoir conspiré contre la neutralité américaine. Le consul, dont le contre-interrogatoire s'est terminé hier, a déclaré que les fabricants américains ne sont pas très scrupuleux dans leur observance d'une stricte neutralité et qu'ils ont contribué de diverses façons à aider les ennemis de l'Allemagne. C'est pour établir cela que le consulat a chargé plusieurs agents de visiter diverses régions des États-Unis et du Canada, et non dans le but de faire sauter des tunnels ou des navires remplis de munitions.

Me Roche, principal avocat de la défense, a versé au dossier la correspondance échangée entre le secrétariat d'État et M. Bernstorff, sur la question des sous-marins américains construits pour le compte du gouvernement anglais. Dans cette correspondance figure une déclaration de M. Schwab. Celui-ci a assuré que la Bethlehem Steel Company ne construisait pas de sous-marins pour les Alliés. Il a expliqué que la compagnie a entrepris la construction de dix sous-marins, mais qu'aucun d'eux ne sera livré aux belligérants pendant la guerre.

Au sujet de certaines protestations formulées par M. Bernstorff, M. Schwab a dit que l'on transportait à Montréal des parties de sous-marins fabriquées par la Union Iron Works, de cette ville, mais que la compagnie s'en désintéressait dès que la livraison avait été faite aux propriétaires. Bopp a soutenu que cela constitue un acte contraire à la neutralité et hostile.

La défense appelle aujourd'hui sur la sellette M. McGregor, président de la Union Iron Works, et va l'interroger sur la livraison de certaines parties de sous-marins au Canada et sur le bien fondé des rapports voulant que la compagnie ait envoyé au Canada des ouvriers pour assembler ces parties. La défense veut prouver qu'il a eu raison d'envoyer des émissaires pour tirer au net ces faits et les faire servir de fondement aux protestations de l'ambassade allemande.